



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022-2023



DREAL PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Edito



Sous l'autorité du préfet de la région Provence-Alpes Côte d'Azur et des préfets de département, la DREAL s'engage en coopération avec les autres services de l'État et ses opérateurs, à faire du service public apporté à nos concitoyens, un service de qualité capable d'obtenir des résultats concrets et tangibles.

Ces deux dernières années, les équipes de la DREAL se sont mobilisées pour mener de front le développement de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables, la décarbonation de l'industrie, la préservation et le contrôle de la ressource en eau, l'appui aux acteurs sur l'adaptation du territoire face au changement climatique, la production de logements et de logements sociaux en particulier, l'amélioration des infrastructures de transport et des services de mobilité, la réduction de la pollution de l'air sans oublier la mise à niveau de la gestion des déchets.

Face aux enjeux de la transition écologique pour lesquels notre région est région pilote, la DREAL a aussi oeuvré à convaincre sur la sobriété foncière et la préservation de la biodiversité et a eu à coeur d'accompagner au mieux les acteurs dans leur transition et dans leurs projets tout en assumant ses missions régaliennes.

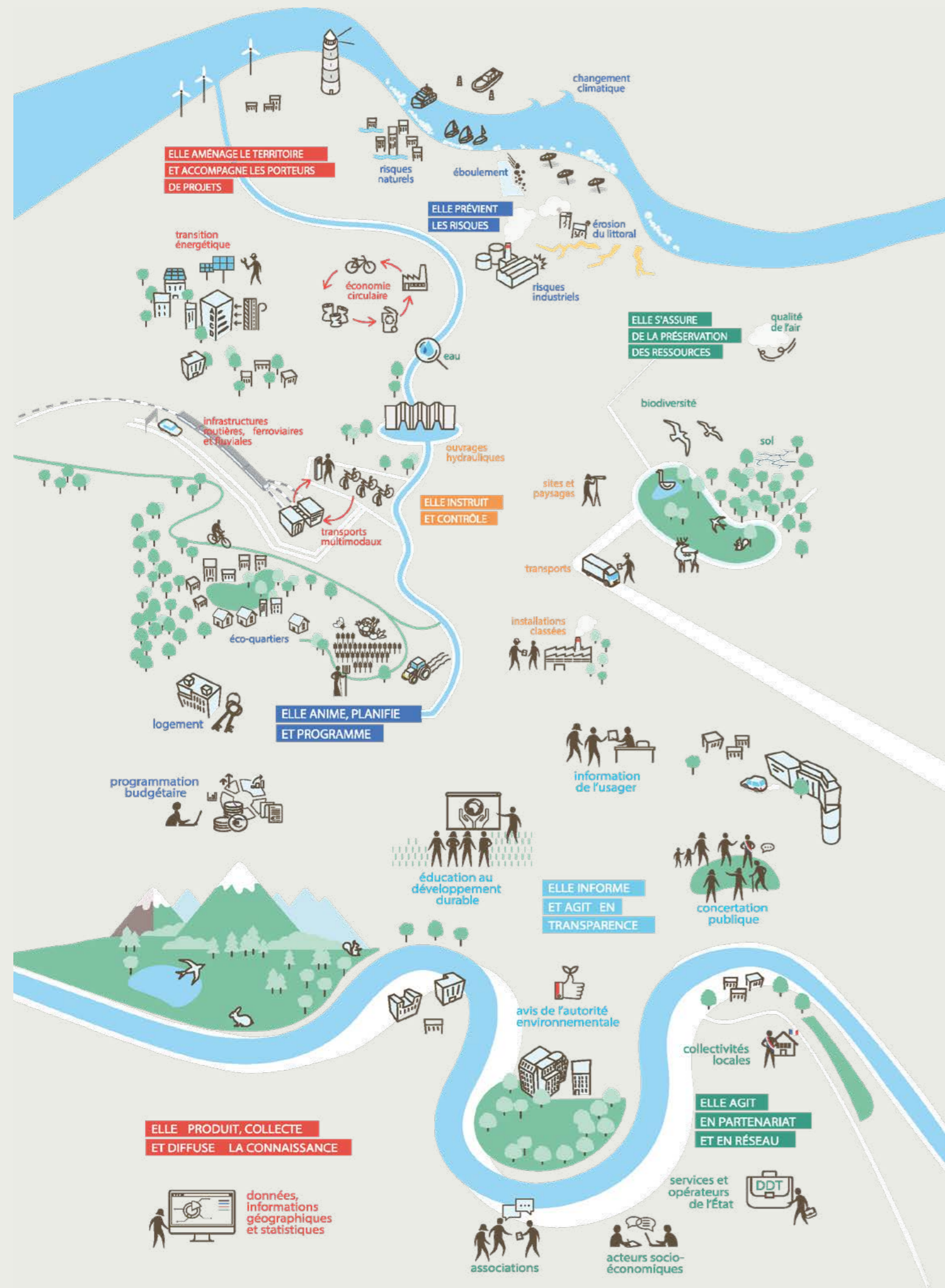
L'année 2023 se termine, du reste, par le lancement du chantier de territorialisation de la planification écologique.

L'objectif de la neutralité carbone, la réduction significative de notre empreinte sur la nature et l'adaptation au changement climatique vont constituer les leviers structurants de notre action en 2024.

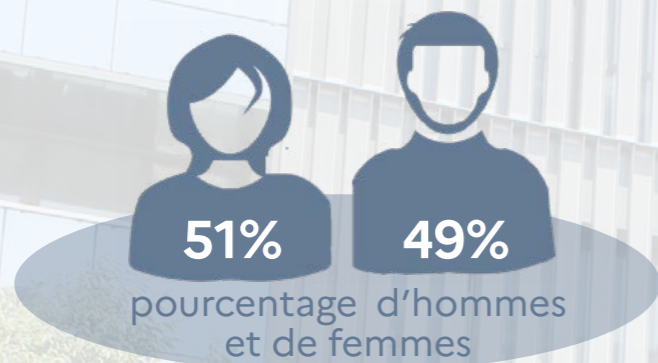
Ce rapport d'activités est pour moi l'occasion de saluer l'engagement et de remercier les équipes de la DREAL et de l'ensemble de nos partenaires mobilisés avec nous.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Sébastien FOREST
Directeur Régional



CHIFFRES CLEFS 2022



Pourcentage par catégorie

45,6%

A/A+

39,1%

B

15,3%

C

Sommaire

Orientation 1

Agir et innover pour l'aménagement durable
et la résilience des territoires

Page 6

Orientation 2

Agir pour la transition énergétique au service
de la qualité de l'air et du climat

Page 8

Orientation 3

Déployer une dynamique de construction
et de rénovation du logement

Page 10

Orientation 4

Agir pour une mobilité durable

Page 12

Orientation 5

Préserver les ressources et le patrimoine
naturel et paysager

Page 14

Orientation 6

Prévenir les pollutions et les risques

Page 18

Orientation 7

Répondre efficacement aux situations d'urgence
impliquant nos compétences ministérielles

Page 22

Orientation 8

Agir ensemble

Page 24

ORIENTATION 1

... Agir et innover pour l'aménagement durable et la résilience des territoires

La diversité des enjeux et des territoires exige toujours plus de transversalité pour concilier projet et environnement. Des données fiables et objectives sont aussi nécessaires au dialogue environnemental.

La DREAL construit ou co-construit des stratégies de transitions et un socle de connaissances. Elle crée de la valeur de référence et produit des analyses croisées pour éclairer les décisions et apprécier les effets des politiques publiques. Elle incite aussi les porteurs de projet et les acteurs de l'aménagement et de la planification à mieux intégrer les enjeux environnementaux.

Matinée des associations environnementales et développement durable

En collaboration avec les têtes de réseaux associatives de protection de l'environnement et d'éducation à l'environnement et au développement durable de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la DREAL a organisé le 13 décembre 2022 la matinée annuelle des associations. Deux tables rondes ont alimenté de riches débats :

- Enjeux environnementaux et crises, quelles nécessaires transitions ?
- Accélérer les transitions, quelles actions pour mettre en œuvre le changement ?

Par ailleurs, les participants ont pu apprécier :
- l'exposition du GRAINE PACA sur l'accompagnement au changement de comportement en éducation à l'environnement
- un extrait de l'exposition COEXISTENCES élaborée par FNE PACA sur les liens que les humains tissent avec les territoires et les solutions envisagées pour s'adapter aux enjeux présents et futurs.



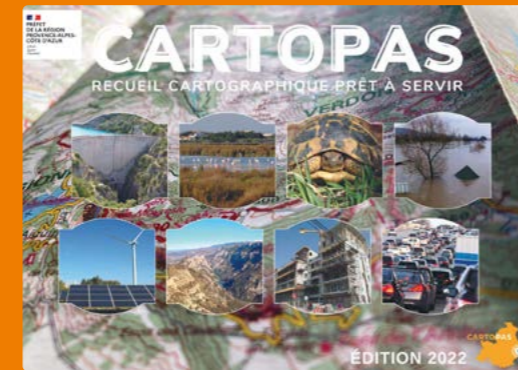
Une nouvelle version pour le CARTOPAS

Les données produites par la DREAL constituent un socle de connaissance neutre et fiable pour éclairer les politiques publiques, dynamiser la vie démocratique et analyser les enjeux des territoires régionaux.

Le Cartopas, atlas cartographique d'environ 70 cartes thématiques, fait partie intégrante du Système d'Information de la DREAL qui comprend des données, des chiffres clés et des outils cartographiques et de datavisualisation.

Cet atlas permet de visualiser et mieux comprendre les enjeux des orientations stratégiques portées par la DREAL : aménagement durable ; logement ; transition énergétique et climat ; mobilité ; risques ; préservation des ressources et du patrimoine naturel et paysager. La version millésimée 2022 du Cartopas est parue début 2023.

Elle est mise à jour en continu et accessible, dans sa version intégrale, sur le site internet de la DREAL.

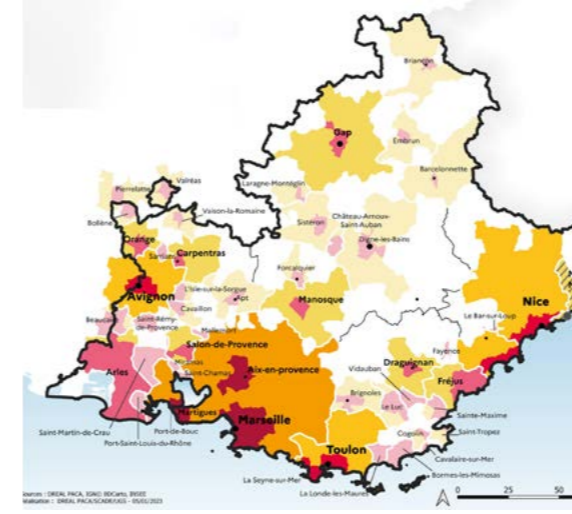


Site internet DREAL PACA - Cartopas actuel
<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/cartopas-actuel-a14590.html>

L'évaluation environnementale garde le rythme !

Le rythme des saisines a augmenté en 2022 pour la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) après l'infléchissement de l'activité pendant les années « COVID » 2020 et 2021. Ce rythme d'instruction soutenu au sein de l'unité Evaluation Environnementale intervient par ailleurs dans un contexte réglementaire en évolution permanente et avec des avis souvent complexes à rédiger, face à des projets, plans ou programmes qui ne prennent pas pleinement la mesure des problématiques du changement climatique ou celles de la ressource en eau. Un avis sur cinq a porté sur un projet de centrale solaire au sol.

L'objectif de l'unité d'instruire l'intégralité des cas par cas (même avec un léger dépassement du délai réglementaire pour les dossiers sensibles) et de réduire au minimum le taux d'avis tacite a été atteint.



Chiffres Clefs

149

Avis rendus par la Mission régionale de l'Autorité environnementale en 2022 (138 en 2021)

515

Décisions produites suite aux demandes d'examen au cas par cas en 2022 (487 en 2021)

27232

Recherches sur le Système d'information du développement durable et l'environnement (2022-mi2023)

50

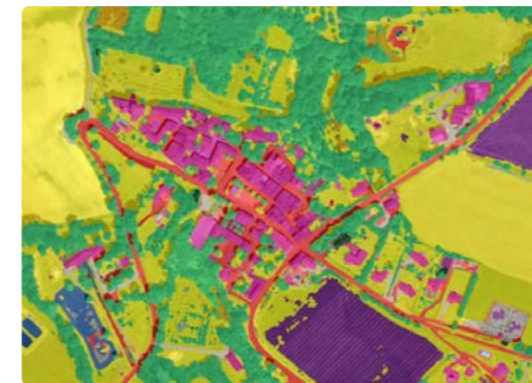
Subventions accordées à des associations au titre du dialogue environnemental 2022-2023

L'OCS GE, un référentiel pour mesurer l'artificialisation des sols

Le référentiel OCS GE (occupation du sol à grande échelle) est une base de données vectorielle établie sur 2 dimensions : la couverture et l'usage du sol. Il va permettre de mesurer l'artificialisation des sols sur l'ensemble du territoire national. Son ambition est également de répondre à de multiples usages dans les divers champs de l'aménagement du territoire, en recherchant la meilleure articulation possible avec les modèles d'occupation du sol (MOS) développés localement.

Le 13 octobre 2022, la DREAL a organisé un atelier de découverte de ces données dans le Var, avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise et du Var (AUDAT). Cet événement a réuni une quarantaine de personnes issues de structures de la sphère publique (services de l'Etat, collectivités, parcs naturels régionaux, agences d'urbanisme, etc). L'IGN a livré à cette occasion des données intermédiaires sur l'ensemble du département. La DGALN a quant à elle présenté le dispositif de mesure de l'artificialisation des sols, en lien avec l'objectif ZAN et la réglementation, ainsi qu'un cas d'usage consistant à croiser les données de l'OCS GE avec le Géoportail de l'Urbanisme.

Le Var est un des premiers départements sur lequel le déploiement de l'OCS GE a été initié. La DREAL et l'IGN organisent en 2023 plusieurs autres ateliers pour couvrir l'ensemble des autres départements d'ici fin 2024.



De nombreuses actions régionales en faveur de la sobriété foncière

Fruit d'échanges partenariaux animés par le SCADE pendant plusieurs mois, la feuille de route régionale « Accompagner les territoires pour concilier développement et sobriété foncière » a été présentée à la presse en mai 2022 par le préfet de région. Depuis, les actions se multiplient sur ce sujet : la DREAL a notamment publié une étude sur l'expérimentation territoriale du ZAN (zéro artificialisation nette), initié une banque de projets exemplaires en sobriété foncière, constitué une boîte à outils sur les dispositifs et ressources existantes. Un grand séminaire « sobriété foncière » en novembre 2023 a permis de débattre des grandes préoccupations des élus et de mettre en avant les leviers pour y répondre.

Les années 2022 et 2023 ont par ailleurs marqué l'investissement de l'État dans le recyclage foncier des friches en région : sur la base d'une instruction technique coordonnée par la DREAL, 65 opérations de recyclage ont ainsi bénéficié d'une subvention du Fonds Friches du Plan de relance en 2022 (32 lauréats, 31,57 M€) ou de la mesure Recyclage Foncier du Fonds Vert en 2023 (33 lauréats, 30,49M€).

Enfin, c'est aussi le sujet du foncier économique que la DREAL investit avec le prisme de la sobriété foncière. Une étude publiée en 2022 sur la requalification des zones économiques a été présentée à l'occasion d'un événement le 22 septembre 2022 qui a réuni plus d'une centaine de personnes. L'investissement perdure aujourd'hui avec un accompagnement méthodologique, en lien avec le conseil régional, sur les inventaires des zones d'activité économique demandés par la loi Climat et Résilience.



65

Opérations de recyclage foncier financées par le Fonds Friches en 2022 et le Fonds Vert en 2023

25593

Consultations de la Base Territoriale Régionale AMénagement Environnement en 2022 (5464 visiteurs)

ORIENTATION 2

... Agir pour la transition énergétique au service de la qualité de l'air et du climat

Dans un contexte où les enjeux liés au changement climatique se font chaque jour plus ressentir, et où l'objectif d'amélioration de la qualité de l'air demeure un enjeu prégnant, la DREAL se mobilise pour accompagner les territoires à conduire leur planification écologique, à favoriser la rénovation énergétique des logements, à mettre en place des zones à faibles émissions (ZFE) là où la loi l'exige, à permettre un développement ambitieux des énergies renouvelables, et à nous préparer collectivement face à d'éventuelles crises nécessitant en ultime recours du délestage électrique ou gazier.

Du PCAET à la planification écologique

La DREAL continue de mobiliser les EPCI obligés à réaliser leur plan climat air énergie territorial (PCAET). L'élaboration du PCAET est l'occasion pour la collectivité d'avoir un diagnostic détaillé des consommations et émissions de son territoire, des potentiels de réduction, et d'adopter une stratégie pour atteindre ses objectifs.

La DREAL a pour ambition de rendre cette obligation pragmatique : les rencontres «PACA climat» permettent aux collectivités de partager leurs méthodes et leurs retours d'expérience sur les actions menées, la «lettre du réseau» permet de diffuser les principales actualités nationales et régionales. La DREAL participe enfin aux travaux sur les «indicateurs de suivi de la planification écologique», menés par l'Etat avec les collectivités, pour permettre d'accélérer la mise en œuvre des plans d'actions et de faciliter leur pilotage.

Site internet DREAL PACA - Plans Climat-Air-Energie Territoriaux <https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/plans-climat-air-energie-territoriaux-pcaet-r190.html>

Accompagner la rénovation énergétique des logements

Le vaste chantier de la rénovation énergétique des logements est plus que jamais d'actualité avec l'envolée des prix des énergies en 2022 et l'interdiction de location des passoires énergétiques à compter de 2025.

Au côté du Conseil régional, la DREAL accompagne les collectivités locales dans le pilotage et l'animation du service public de la rénovation de l'habitat «France Rénov» : tous les habitants de la région peuvent bénéficier d'information et de conseils neutres et gratuits depuis 2021 pour rénover leur logement. La DREAL participe également à structurer l'offre d'accompagnement des ménages pour les mener à des rénovations globales et performantes.

La DREAL agit également avec la DRAC pour que le bâti en secteur protégé soit embarqué dans cette exigence environnementale, tout en prenant en compte ses spécificités (sur l'aspect technique mais aussi dans les aides financières par exemple).



©Arnaud Bouissou / Terra

Sécuriser les approvisionnements énergétiques en hiver

La tension sur l'approvisionnement énergétique née de la guerre en Ukraine et de l'indisponibilité d'une part significative du parc de production nucléaire a conduit le gouvernement à préparer des mesures inédites pour sécuriser le passage de l'hiver : réduction de la consommation, répartition du gaz et comme ultime recours, délestages électrique et gazier.

La DREAL s'est mobilisée dans des délais très contraints pour contribuer à la remontée des données techniques requises, coordonner une nouvelle révision plus exigeante des listes départementales d'usagers prioritaires des réseaux de gaz et d'électricité et aider aux arbitrages des cas complexes. La DREAL accompagne par ailleurs EDF en tant qu'autorité de tutelle, dans la pleine mobilisation de l'infrastructure hydroélectrique régionale, déterminante pour la sécurité du réseau électrique en situation de tension.



© RTE



©Laurent Mignaux / Terra



Chiffres Clefs

29

Nombre de jours de déclenchement d'une procédure préfectorale pour pic de pollution de l'air en 2022

5

Rapports entre l'énergie consommée et l'énergie produite en région PACA

+ 310

c'est le nombre de MW photovoltaïque raccordés en 2022 en PACA (année record)

5,5

TWh c'est la production hydroélectrique en 2022 soit la consommation du département des Bouches-du-Rhône

Accélérer le déploiement des ENR, un vrai défi pour la nouvelle task force au service énergie et logement !

Le développement des ENR est une des priorités du gouvernement et du préfet de région, qui s'inscrit dans un contexte d'urgence climatique, d'instabilité géopolitique et de crise énergétique. L'enjeu est de taille puisqu'il faut sortir de notre dépendance aux énergies fossiles importées et assurer la sécurité de notre approvisionnement en énergie. Ce qui se traduirait par un rythme de sortie des projets solaires ou éoliens en région multiplié par 3 ou 4 dans les prochaines années.

La loi du 10 mars 2023 porte l'ambition de diviser par 2 le temps d'instruction des projets, met l'accent sur la mobilisation des terrains déjà artificialisés et remet les élus et les territoires au centre du jeu, en les invitant à planifier ce développement ; elle vise aussi à mieux partager la valeur des projets sur leur territoire d'implantation.

Dans ce contexte, la DREAL a décidé de constituer une task force ENR, avec 3 agents, pour amplifier son intervention en accompagnant les projets et en engageant de nouvelles actions. Une feuille de route, validée par le préfet, fixe le cap pour cette task force qui déploie son action en lien avec le niveau départemental et ses partenaires institutionnels.

Coup de projecteur sur 5 des 19 actions de cette feuille de route :

- Installer le comité régional de l'énergie, co-présidé par l'État et la Région, instance de concertation sur les sujets énergétiques.
- Faciliter l'accès des collectivités à l'information pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables qui incombent aux communes.
- Développer des centrales photovoltaïques en toitures et ombrières de parkings sur des fonciers de l'Etat.
- Mettre en place un club régional sur l'agriPV.
- Proposer une méthode innovante pour accélérer le développement des projets autour d'un poste source RTE dans le Vaucluse.



©Manuel Bouquet / Terra

Poursuivre les efforts sur tous les fronts pour améliorer la qualité de l'air

La qualité de l'air s'est nettement améliorée entre 2017 et 2022 sur les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, le Var et le Vaucluse. En 2022, les métropoles de Toulon et Nice ne sont plus en dépassement régulier des normes de qualité de l'air (il ne reste que la métropole de Marseille). Cependant, cette amélioration est trop lente au regard des enjeux sanitaires et de la population qui reste exposée : environ 3,3 millions d'habitants restent exposés en 2021 à une pollution aux particules fines PM2,5 dépassant la ligne directrice de l'OMS.

C'est pourquoi la DREAL reste mobilisée aux côtés de ses multiples partenaires pour faire avancer les actions améliorant la qualité de l'air. L'enjeu est aussi environnemental, car ces actions entraînent généralement une réduction des émissions de GES. L'année 2022 a été marquée par le lancement de la révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Vaucluse. Les comités de pilotage de suivi des PPA révisés des 3 départements littoraux, présidés par les préfets, ont été installés cette même année. Les zones à faible émission (ZFE) des métropoles de Nice et Marseille sont aussi devenues opérationnelles en 2022.

En 2023, le plan d'urgence transport du Var (en cas de pic de pollution) a été complété avec le dispositif de circulation différenciée. Cette année la DREAL a également mobilisé les collectivités pour déposer des projets en lien avec les ZFE au titre du Fonds Vert, et a instruit les demandes de financement. Enfin des engagements importants ont été pris par les acteurs du secteur maritime en 2022 et 2023 pour la réduction de la pollution des navires, notamment l'électrification à quai.



©Arnaud Bouissou / Terra

25454

Nombre de logements (hors HLM) ayant bénéficié d'une subvention pour rénovation énergétique en 2022

64

% Part de la population régionale résidant dans un territoire qui dispose d'un PCAET adopté

176

GWh C'est l'énergie produite par les éoliennes de PACA en 2022, soit 2X la consommation de Menton

ORIENTATION 3

... Déployer une dynamique de construction et de rénovation du logement adaptée

La région PACA souffre d'une inadéquation entre l'offre et la demande de logements. Il n'y a pas suffisamment de logements sociaux et le parc privé est souvent cher et parfois insalubre. Il en résulte que 200 000 ménages ne sont pas ou mal logés. Dans ce contexte, la DREAL est mobilisée au quotidien pour accompagner la production de logements, en particulier de logements très sociaux, pour veiller à ce que les conditions d'attribution de logements sociaux favorisent la mixité sociale et pour que les crédits de l'ANAH soient mobilisés au mieux en faveur de l'amélioration du parc privé.

Garantir le droit au logement opposable

La région PACA est la deuxième région de France qui présente le plus de ménages faisant valoir leur droit au logement opposable (DALO). La DREAL pilote un marché régional de 2M€ par an qui vise à externaliser l'instruction des dossiers DALO et à préparer les commissions de médiation (COMED). Au-delà, la DREAL assure l'animation régionale des DDETS sur ce sujet, s'assure de leur bonne prise en compte des évolutions législatives et réglementaires.

En 2022, la DREAL a également établi un bilan DALO qui apporte des précisions réglementaires, ainsi que quantitatives et qualitatives sur la mise en œuvre de ce droit au travers d'éclairages à la fois nationaux, régionaux et départementaux. Il rend compte également des logiques de relogement de ces publics, de la répartition par type de contingents réservataires et fait un état des recours gracieux et contentieux qui sont de plus en plus élevés.

Site internet DREAL PACA - Bilan DALO/DAHO 2022
<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/bilan-dalo-daho-2022-a15048.html>

Bilan à mi-parcours des conventions d'utilité sociale signées en 2019

Les évaluations à mi-parcours des 16 CUS signées en 2019 ont été effectuées sous le pilotage des DDT-M et de la DREAL.

Les résultats globaux sont les suivants, avec des variations entre bailleurs :

- Les objectifs de production pour la période 2020-2022 ont été quasiment atteints malgré la conjoncture et la crise sanitaire. La production de PLAI est globalement conforme aux objectifs, mais celle de PLAI adaptés reste très insuffisante.
- Le bilan des rénovations énergétiques de logements d'étiquette F ou G et des réhabilitations est positif.
- Le taux moyen d'attributions de logements hors QPV aux ménages les plus modestes (19%) est inférieur au taux minimum légal de 25%. Le taux d'attribution aux ménages prioritaires (30% du contingent bailleur) est supérieur au taux légal de 25%. Le taux d'attributions aux ménages DALO, sur le contingent bailleur, est légèrement inférieur aux objectifs.

Organismes de foncier solidaire (OFS) : instruction des demandes d'agrément et suivi de l'activité

Les OFS portent du foncier pour la réalisation de logements à destination des ménages sous plafonds de ressources, auxquels ils ne cèdent que les droits réels liés au bâti. Le foncier est mis à disposition des acquéreurs des logements dans le cadre d'un bail réel solidaire (BRS), en contrepartie du paiement d'une redevance. La dissociation du foncier et du bâti et le contrôle des prix de vente des logements vise à permettre la constitution, de manière pérenne, d'un parc de logements d'accession sociale à la propriété préservé des effets de la spéculation foncière et immobilière.

La DREAL a instruit 11 demandes d'agrément d'OFS en 2022 et 2023, ce qui porte à 22 le nombre d'OFS agréés dans la région. La DREAL assure le suivi de l'activité et l'animation du réseau des OFS agréés en PACA, notamment par l'organisation d'un séminaire annuel, dont le dernier s'est déroulé en octobre 2022.



©Bernard Suard / Terra



©Daniel Coutelier / Terra



©Bernard Suard / Terra

Chiffres Clefs

8354

Logements locatifs sociaux ont été agréés en PACA en 2022. Cela représente 68% de l'objectif

839

Logements ont été agréés à destination des étudiants en PACA en 2022

36 M€

Consommés en autorisation d'engagement pour la construction de logements locatifs sociaux en 2022

52 M€

de subventions engagées par l'Anah pour la rénovation de l'habitat privé (3M€ de moins qu'en 2021).

La réforme des attributions de logements locatifs sociaux

Portée par plusieurs lois depuis 2014 (loi ALUR, loi EC, loi ELAN, loi 3DS), l'objectif de la réforme des attributions de logements locatifs sociaux est de lever les freins à la mobilité, promouvoir la mixité sociale et rendre plus transparent le système d'attribution en plaçant les EPCI en chefs de file afin qu'ils :

- mettent en place et coprésident les conférences intercommunales du logement (CIL) ;
- co-élaborent et co-signent les conventions intercommunales d'attribution (CIA) ;
- élaborent les plans partenariaux de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDID).

Ces outils institutionnels (CIL/CIA/PPGDID) doivent permettre de mettre en œuvre 2 évolutions majeures :

- la cotation des demandes de logement qui consiste à définir une série de critères d'appréciation et à leur appliquer une pondération afin d'attribuer une note à chaque demandeur. C'est un outil d'aide à la décision des commissions d'attribution ;
- la gestion en flux (et non plus en stock) des réservations qui doit optimiser l'allocation des logements proposés, en dépassant « l'effet filière » qui permettait à chaque réservataire (Etat, commune, action logement, ...) de disposer d'un stock fixe de logements, mais en permettant aux bailleurs de s'affranchir des périmètres de contingent pour mieux apparier l'offre à la demande de logements.

Dans ce contexte, la DREAL pilote une démarche partenariale avec l'association régionale HLM et Action Logement pour accompagner les DDETS, les collectivités et les bailleurs à mettre en œuvre cette réforme. Se sont ainsi tenus en 2022 de très nombreuses réunions bilatérales, une dizaine de clubs régionaux associant tous les partenaires et un COPIL en juillet.

Le palmarès de l'habitat : un exemple de promotion du logement social

Le Palmarès Régional de l'Habitat est une démarche partenariale initiée en 2015 pour valoriser des opérations récentes et habitées de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui intègrent de façon qualitative le logement social.

En 2022, poursuivant la dynamique précédemment engagée, l'État, l'AR Hlm PACA & Corse, l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur, Action Logement et la Caisse des Dépôts - Banque des Territoires ont lancé la 4ème édition du Palmarès.

Le Palmarès est avant tout un outil de valorisation et de communication qui met en lumière des opérations régionales qualitatives intégrant des logements sociaux répondant aux besoins des territoires. Il a pour objectif de diffuser une image positive du logement social, de démontrer la capacité d'innovation des acteurs et de déconstruire les préjugés liés à la qualité des logements sociaux.

La 4ème édition du Palmarès avait pour thème l'innovation sociale, environnementale et urbaine. Plus d'une vingtaine d'opérations se sont portées candidates.

A la suite de la réunion du jury, dix opérations ont été désignées lauréates. Elles ont été présentées et valorisées au cours d'une cérémonie de remise des prix qui s'est tenue à la Préfecture de région le 10 novembre 2022, en présence de nombreux acteurs régionaux mais aussi nationaux du logement social. C'est à cette occasion qu'une exposition et un livret mettant en lumière les opérations lauréates ont été dévoilés.

Les partenaires lanceront en 2024 la 5ème édition du Palmarès Régional de l'Habitat sur le thème des sobriétés. La cérémonie de remise des prix se tiendra au mois de novembre 2024.

PALMARÈS 2022
Régional de l'Habitat
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Site internet DREAL PACA - Palmarès de l'habitat
<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/le-palmares-regional-de-l-habitat-r2191.html>

3

nombre d'ECPI pilotes de la réforme des attributions (MNCA, CASA et MTPM)

5393

nombre de ménages reconnus PU DALO en 2022, soit la 2ème région de France

4087

logements privés rénovés, dont 1 455 via les syndicats de copropriétés pour les parties communes.

ORIENTATION 4

... Agir pour une mobilité durable

L'année 2022 a clôturé la mise en œuvre du CPER 2015-2020 (étendu à 2022) et du plan de relance. Le plan « Marseille en Grand », l'élaboration du volet mobilité du prochain CPER, le fonds vert, le plan vélo et l'organisation de l'augmentation des objectifs de contrôle sont autant de sujet à enjeux qui ont nécessité une mobilisation forte en 2023.

La régulation et le contrôles des transports et des véhicules

Le transport routier de voyageurs et de marchandises résiste bien à la crise énergétique, soutenu par les dispositifs d'accompagnement de l'État. La croissance du e-commerce fait émerger de nouveaux acteurs du transport, en véhicules utilitaires légers. Face à ces nouveaux enjeux, et avec la mise en œuvre progressive des nouvelles dispositions européennes (dit « Paquet Mobilité »), les contrôleurs des transports terrestres de la DREAL ont su adapter les lieux, horaires et outils de contrôle pour être présents et efficaces, notamment sur la fraude complexe.

En amont, le registre des transports poursuit sa modernisation, avec un taux de dématérialisation de 91% des dossiers, des délais en nette diminution, et une offre très fournie d'information et d'outils pratiques sur le site internet de la DREAL.



La DREAL développe des infrastructures de transport multimodales dans l'ouest Etang de Berre

Dans un territoire marqué par des enjeux de protection d'espaces naturels riches, d'amélioration du cadre de vie et de la santé des habitants, de développement économique et urbain, la DREAL porte ou accompagne les projets d'infrastructures de transport.

Suite au débat public sur le projet de liaison routière entre Fos-sur-Mer et Salon-de-Provence, la DREAL a mené en 2022 et 2023 les études et la concertation permettant de retenir la variante préférentielle à porter à l'enquête publique.

A travers cette liaison, le contournement de Martigues-Port-de-Bouc, le cofinancement de projets de transport combiné rail-route, de réhabilitation de la gare de triage de Miramas, d'infrastructures multimodales sur le port de Fos, l'Etat participe à l'amélioration de la desserte multimodale d'un territoire dynamique, fer de lance de la réindustrialisation et de la décarbonation de l'industrie en France.

2022, un plan de relance axé transports collectifs, réduction du bruit et territoire

En 2022, la DREAL a mobilisé les crédits du plan de relance pour :

- amplifier son action en faveur du développement des voies réservées aux transports en commun (VRTC) sur le territoire métropolitain Marseillais (A7 ; A50) ou de la résorption des points noirs du bruit (PNB) en complétant les récents écrans acoustiques par des isolations de façade, et par l'expérimentation d'une fresque urbaine à visée esthétique côté riverains (A7 Saint-Antoine);

- accélérer la mise en oeuvre du Contrat de plan Etat-Région (CPER), au profit d'opérations d'aménagement du réseau routier en particulier dans les Hautes-Alpes (Tallard), ou dans les Alpes -de-Haute-Provence (Digne). Depuis l'été 2022, un nouveau giratoire facilite et sécurise les accès au village d'Aiglun depuis la RN 85 en améliorant la circulation des modes actifs. L'intégralité des travaux a été réalisée par des entreprises locales.



Le vélo : un enjeu pour une mobilité durable

Le 20 septembre 2022, la Première ministre a annoncé la reconduction de fonds mobilité active, porté à hauteur de 250 millions d'euros pour l'année 2023 dont 200 millions d'euros dédiés aux infrastructures.

Ce fonds a déjà permis le lancement de six appels à projets au niveau national. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a déjà bénéficié de près de 20 millions d'euros de subventions

Pour soutenir et amplifier l'usage du vélo, l'État attribue pour l'année 2023, plus de 6,5 millions d'euros supplémentaires de subventions aux collectivités locales de la région Provence-Alpes Côte-d'Azur, dans le cadre de l'appel à projets Fonds Mobilités Actives n°6.

Ces financements permettront de réaliser seize projets d'itinéraires cyclables sécurisés sur la région, contribueront ainsi à la décarbonation des mobilités et favoriseront la mobilité active du quotidien.



©Daniel Joseph-Reinette / Terra

Marseille en Grand : un plan ambitieux pour les transports collectifs métropolitains (MAMP)

Un peu plus d'un an après l'annonce par le Président de la République, en septembre 2021 pour un soutien exceptionnel de l'État pour les transports sur la Métropole Aix-Marseille-Provence, une 1^{ère} enveloppe de 256 M€ de subventions, pour le développement des transports en commun dans la métropole Aix-Marseille-Provence, a été délégué concrétisant ainsi l'engagement de l'État.

Une convention-cadre répartissant la subvention de l'État entre les 15 projets a été signée en décembre 2022.

En application de la convention-cadre, sept conventions correspondant aux projets les plus avancés ont été signées. Les 7 premiers projets représentent une dépense de 525 M€ et une subvention de l'État de 60M€. Selon les projets, les travaux ont débuté, ou ils doivent débuter au plus tard en 2024.

L'objectif est de doter la Métropole d'un transport collectif performant en priorisant les opérations relatives à la desserte des quartiers nord. Les projets retenus concernent des Bus à haut niveau de service, des trams, des pôles d'échange multimodaux ainsi que le renouvellement du métro.

Pour mémoire, ces 7 projets sont l'extension nord sud du tram phase 1 (17,46M€), le Bus à Haut Niveau de Service B4 Gèze-La Fouragère (13M€), le Val'Tram (12,1M€), l'automatisation du métro (11,7M€), le Chronobus d'Aubagne (3,3M€), l'extension du Zénibus (1,62M€) et le PEM Plan de Campagne (0,72M€).



©Laurent Mignaux / Terra

Chiffres Clefs

1343

Homologations de véhicules importés ou transformés en 2022

215

Visites de supervision de contrôleurs techniques dont 94 renouvellements de contrôles en 2022

2670

Dossiers de demandes d'entreprises concernant le registre des transports en 2022

91

% de dossiers d'inscription au registre reçus de façon dématérialisée en 2022

24

Le nombre de projets lauréats des appels à projets vélo 2022 et 2023 pour 14.070 M€ de part Etat

20 M€

Les crédits plan de relance employés sur les opérations d'infrastructures routières sur 2020-2022

5905

Véhicules contrôlés par les contrôleurs des transports terrestres en 2022, dont 21% en infractions

ORIENTATION 5

... Préserver les ressources et le patrimoine naturel et paysager

La préservation des ressources et la gestion durable du patrimoine naturel et paysager est un enjeu notable pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : point chaud de biodiversité à l'échelle française comme européenne, elle présente une richesse et une diversité de milieux et de paysages terrestres, aquatiques et marins qui participent à son attractivité et à sa résilience. De même, les ressources naturelles dont l'eau, sont le support de nombreuses activités et aménités et la garantie de leur qualité comme de leur quantité est une priorité pour les usagers comme pour toute la population.

Protection de la biodiversité : des moyens renforcés, une stratégie aires protégées ambitieuse

L'année 2022 a été consacrée à l'élaboration du plan d'actions régional déclinant la nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées 2020-2030. Si la région est déjà couverte par un réseau conséquent d'aires protégées (près de 60%), l'objectif de 10 % du territoire en « zones de protection forte » reste à atteindre. Le nouvel arrêté interpréfectoral du 11 août 2023 portant « création de la zone de protection des habitats naturels constitués de ripisylves et de forêts alluviales de la rivière Lez et de ses affluents » contribue à cet objectif par la protection de 723 ha de ripisylves, en y réglementant les activités de coupe de bois, et permettant ainsi de garantir la protection de ces milieux abritant des habitats rares et menacés, à l'interface entre milieux aquatiques et terrestres, et jouant un rôle majeur de corridor biologique.

En parallèle la mise en place du fonds vert en 2023 a permis de renforcer les investissements débutés par le plan de Relance en 2021-2022. Le fonds vert permet le financement d'actions pour les aires protégées, de protection des espèces, de réduction des pressions ou encore de restauration écologique. Doté de plus de 10 millions d'euros en 2023, cette mesure va permettre la mise en œuvre de plus de cinquante projets concrets portés par des collectivités, des associations ou des établissements publics. Les thématiques développées relèvent de la restauration de zones humides, de la lutte contre les espèces envahissantes, de retrait d'épaves en mer, d'acquisition de connaissances ou encore d'acquisitions foncières. Sa poursuite en 2024 donne des perspectives de travail importantes pour l'ensemble des acteurs agissant en faveur de la biodiversité.

Étang de Berre : GEMAPI et projets de territoire

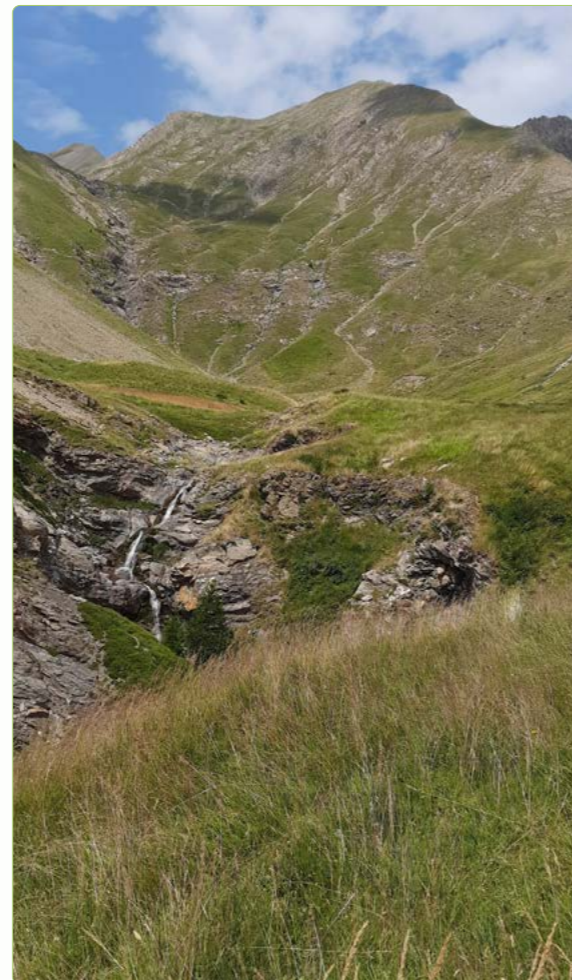
L'étang de Berre et ses bassins versants est l'un des territoires avec de forts enjeux vis-à-vis de la qualité des milieux et de l'atteinte des objectifs de la directive cadre européenne sur l'eau.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route pour la réhabilitation de cet étang, la DREAL a assuré la maîtrise d'ouvrage en 2022 d'une étude sur la dérivation partielle des eaux du canal EDF pour réduire les apports d'eau douce dans l'étang de Berre. Ces premiers résultats ont permis d'arriver à une analyse partagée avec les acteurs du territoire de différents tracés et dimensionnements pour la dérivation. Deux familles de scénarios ont été retenues pour être approfondies. Le travail se poursuit en 2023 sur les différents usages associés à la dérivation, dont notamment le lien avec la ressource en eau. EDF approfondit des études techniques sur les solutions pré-retenues.

Accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de Natura 2000

Pilote de la politique Natura 2000 à l'échelle régionale, la DREAL a financé une étude d'évaluation de l'état de conservation de l'habitat des lagunes méditerranéennes de Camargue, Berre et Bolmont, Salins d'Hyères et de l'Étang de Villepey dans l'embouchure de l'Argens. L'acquisition de la connaissance et le suivi des populations de cétacés a démarré dans 5 sites avec l'objectif de couvrir à terme tous les sites de la Région.

Les animateurs des sites N2000 se sont par ailleurs vu proposer une formation, sur les mesures de gestion favorables à l'avifaune. Chaque formation était liée à un milieu en particulier : la première aux milieux de garrigues, ouverts à semi-ouverts ; la seconde aux milieux humides. Ces formations leur ont permis de repartir avec davantage de connaissances pratiques sur l'avifaune, des exemples de mesures de gestion, et des cas pratiques en tête.



©Damien Carles / Terra

Chiffres Clefs

29

masses d'eau souterraines stratégiques pour l'alimentation en eau potable

37

réunions de déclinaison du programme de mesures du SDAGE

9

réunions techniques des MISEN + 28 réunions avec les acteurs locaux

2

nouvelles stations de suivi des débits de l'Huveaune et du Jarret installées en régie par la DREAL (Unité Hydrométrie) en 2022-2023 à Marseille, pour améliorer la prévision des crues (<https://www.vigicrues.gouv.fr/>)

Ouvrir à la protection et la gestion des paysages remarquables :

Le parc national des Calanques a initié, avec l'appui de la DREAL, le premier plan de paysage sous marin. De nombreux partenaires se sont engagés dans cette démarche qui a permis de mieux identifier la composition des paysages sous marins du parc et de sensibiliser le public à la richesse des biotopes (grottes de coraux, prairies de posidonies ...). En parallèle se déroule la mise à jour continue des observatoires photographiques du paysage notamment l'observatoire du littoral vu depuis la mer. Il permet d'observer l'évolution des paysages littoraux de la région PACA. La dernière campagne met en avant aussi bien les évolutions naturelles des paysages que celles induites par les activités humaines. Les 151 prises de vues, forment un outil d'évaluation précieuse des politiques sur ces territoires particulièrement sensibles.

Depuis 10 ans, la DREAL accompagne également tous les lauréats de l'appel à projet « plan de paysage ». En 2022 et 2023, elle s'est particulièrement investie dans le premier plan de paysage dédié à la transition énergétique de la région PACA, que porte la communauté de communes Durance Luberon Verdon Agglomération en partenariat avec l'ADEME. Cette démarche a pour objectif de fédérer les élus, les acteurs locaux et la population autour d'un projet partagé en vue de planifier et d'anticiper les transitions écologiques et énergétiques en cours sur son territoire.

Enfin, la DREAL accompagne les sites classés et les Opérations Grand Site et leur labellisation. L'OGS des Ocres dans le Vaucluse déposera son dossier au Ministère d'ici la fin de l'année et rentrera dans la phase de mise en œuvre de ses actions. Quant au Verdon, un premier pas est fait vers la labellisation, seconde OGS à devenir Grand Site de France dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



©Damien Carles / Terra

6,7

% du territoire régional terrestre couvert par des zones de protection forte

80

participants à la journée banquettes

± 30

Sites Natura 2000 littoraux et marins

Gestion des banquettes de posidonies : mobilisation massive des collectivités

Une journée d'échange sur la gestion des banquettes de Posidonie du 3 février 2023, co-organisée par la Région et la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, a réuni de très nombreux participants de différents collèges d'acteurs impliqués dans la gestion des plages (scientifiques, élus, agents des collectivités, des services de l'État, des établissements publics, associations) et a permis de :

- partager les connaissances issues des travaux scientifiques récents,
- débattre de l'enjeu de préservation des banquettes de Posidonie sur le plan technique, politique, réglementaire et sociétal

Le succès de cette journée, et en particulier la richesse des échanges, ont confirmé l'implication des acteurs du territoire pour la préservation de cet élément patrimonial majeur de notre littoral. Un nouvel appel à projet a été lancé mi-2023.



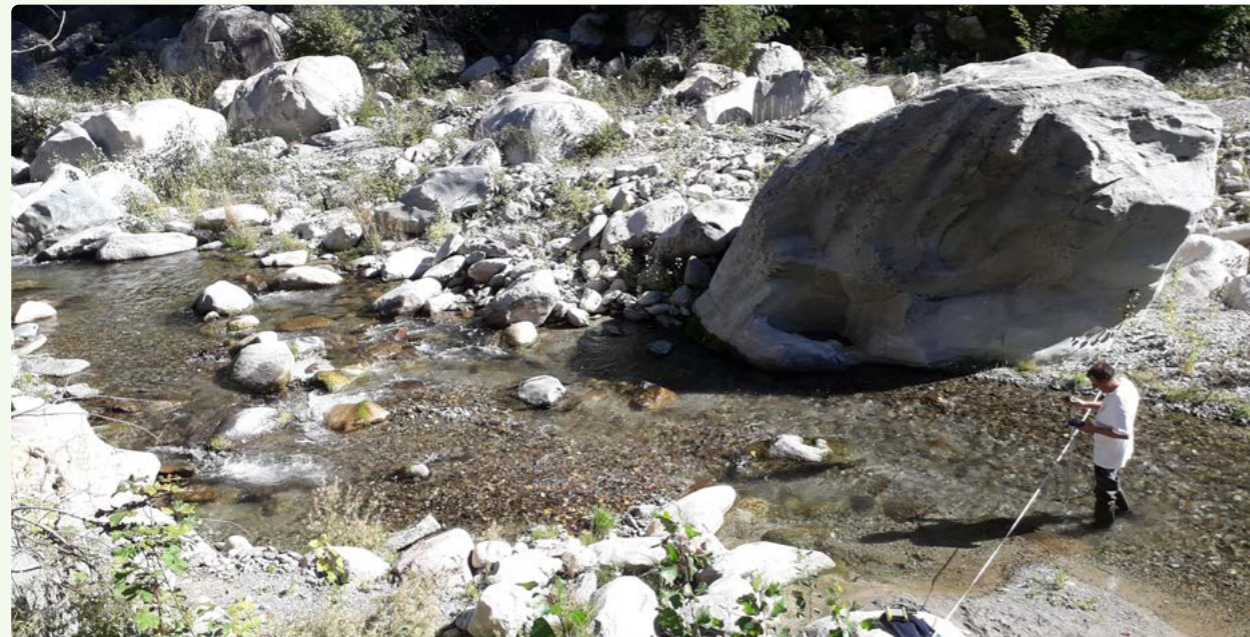
JOURNÉE REGIONALE sur la GESTION DES BANQUETTES DE POSIDONIE
« Connaissances et partage d'expériences en Provence-Alpes Côte d'Azur »
Vendredi 03 février 2023
Hôtel de Région - Marseille
RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Un outil de gestion de la sécheresse à l'échelle régionale :

L'arrêté-cadre interdépartemental (ACI) relatif à la gestion et à la préservation de la ressource en eau en période d'étiage sur les axes de la Durance, du Verdon et de la Siagne

La sécheresse de 2022 a été l'une des plus sévères enregistrées au niveau national. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, celle-ci s'est montrée précoce (premier arrêté pris par le préfet des Alpes-Maritimes dès le 09 mars 2022), impactante sur la totalité des usages de l'eau ainsi que sur la répartition équitable de la ressource, et extrêmement dommageable pour les milieux.

Cette sécheresse a aussi concerné des ressources, considérées jusque-là comme relativement préservées, à savoir le système Durance-Verdon qui s'appuie sur la présence de grands ouvrages de stockage (Serre-Ponçon, Sainte-Croix, Castillon), alimentant toute la chaîne de production hydro-électrique et permettant de grands transferts d'eau depuis les territoires alpins vers les territoires littoraux, ainsi le système de Saint-Cassien qui permet un autre transfert vers les Alpes-Maritimes et le Var.



À l'issue du retour d'expérience sur la gestion de cette sécheresse, mené à l'échelle régionale et partagé avec les acteurs et usagers de l'eau lors d'un Comité Resserré de Concertation Inter-départementale tenu en décembre 2022, il est apparu indispensable de mettre en place une gouvernance de gestion de crise inter-départementale, à l'échelle de ces grands axes, lequel permet des prises de décisions intégrant l'ensemble des usages, une véritable vision amont-aval des problématiques ainsi que des mesures de restrictions cohérentes pour l'utilisation des ressources issues des grandes retenues, dites « ressources stockées » et des aquifères frontaliers entre département, dites « autres ressources ».

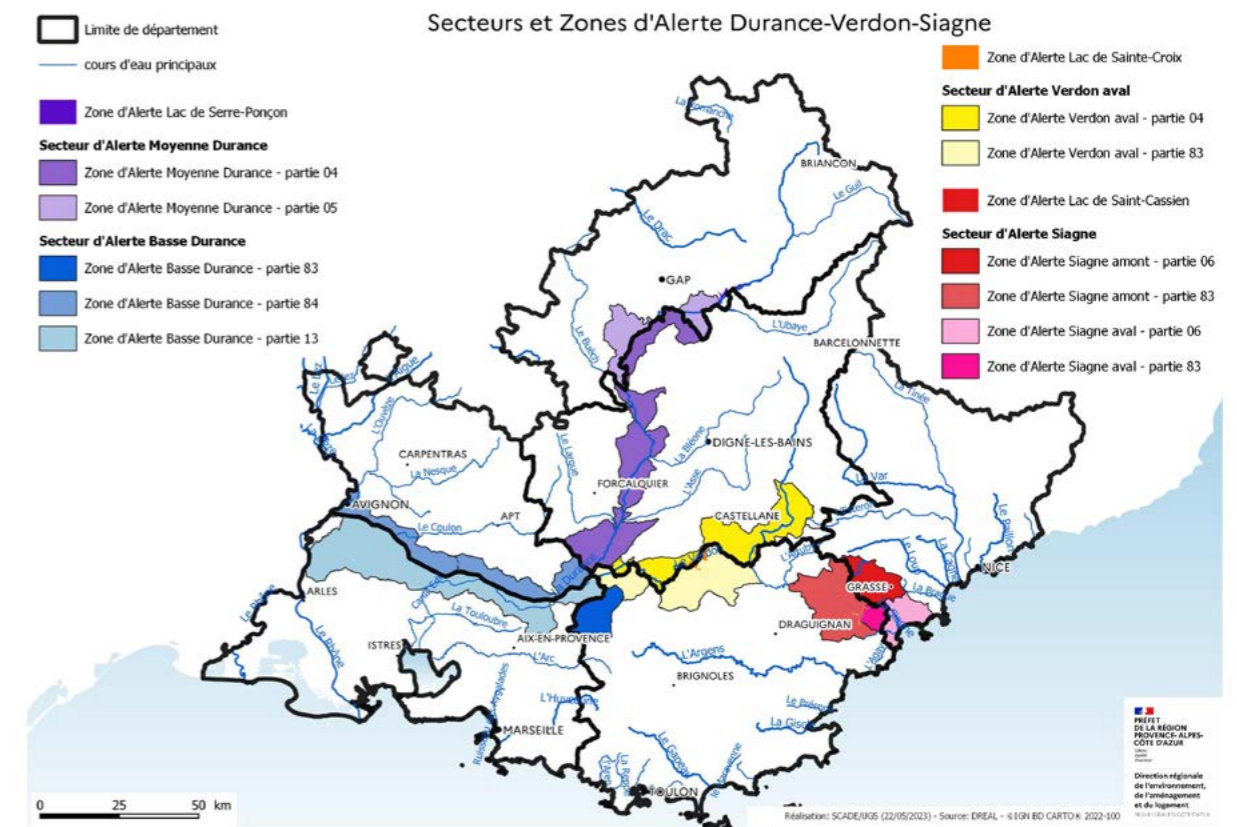
En concertation avec tous les acteurs de l'eau concernés, l'Etat a rédigé l'arrêté-cadre interdépartemental (ACi) relatif à la gestion et à la préservation de la ressource en eau en période d'étiage sur les axes de la Durance, du Verdon et de la Siagne signé le 22 juin 2023 par les six préfets de départements ; la coordination est assurée par le Préfet des Bouches-du-Rhône. Ce dernier vise par ses orientations générales à renforcer l'anticipation, la lisibilité et l'efficacité des mesures de gestions sur la sécheresse, et complète le dispositif des arrêtés cadres départementaux et interdépartementaux en région. Cet ACi constitue par ailleurs un comité de ressource en eau interdépartemental (CREi), lequel est l'instance de discussion et de concertation des niveaux de gravité sécheresse à appliquer sur le périmètre de l'ACi.

Alors que la situation des « ressources stockées » est restée favorable pendant tout l'été 2023, la DREAL a cependant organisé, pour le compte du préfet coordinateur, 3 consultations dématérialisées du CREi pendant cette période, afin de gérer le tarissement des « autres ressources », ce qui a permis, par ailleurs, de mettre le texte à l'épreuve.



Vers une meilleure prise en compte des ressources futures

Dans un contexte de raréfaction de la ressource, le SDAGE identifie les principales ressources stratégiques. Les zones de sauvegarde de ces ressources ont pour but de préserver sur le long terme la possibilité d'utiliser les captages d'eau potable existants et ceux prévus pour le futur. La DREAL accompagne les études portées par les acteurs des territoires ; une fois validées, celles-ci sont ensuite notifiées aux services de l'État et portées à connaissance des collectivités et acteurs de territoire, notamment des Commissions Locales de l'Eau. En 2022, le Préfet de région a notifié les 7 zones de sauvegardes concernant les ressources sur le périmètre de la Sainte-Baume (23 communes concernées dans le Var et les Bouches-du-Rhône). Les études sont disponibles ici : <https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/eau-potable-et-assainissement/eau-potable/ressources-strategiques-pour-laep>



Une mobilisation intense pour le suivi des épisodes de sécheresse

En période de basses eaux, l'Unité Hydrométrie de la DREAL produit chaque semaine des bulletins départementaux de suivi des débits des principaux cours d'eau de la région, afin que les Préfets prennent les mesures de restrictions adaptées à la situation hydrologique. Des jaugeages de terrain sont également réalisés très régulièrement pour fiabiliser les données produites. Les deux dernières années ont été marquées par un étiage exceptionnel et très long. Ainsi, en 2022, la DREAL a édité plus de 200 bulletins de suivi, de mars à décembre et réalisé plus de 480 jaugeages. En 2023, la mobilisation a été plus appuyée, en éditant les premiers bulletins dès janvier et avec déjà plus de 280 jaugeages à fin juin. Conscients des enjeux liés à la gestion de l'eau, les hydromètres œuvrent au quotidien pour produire des données les plus fiables possibles. (<https://www.hydro.eaufrance.fr/>)

ORIENTATION 6

... Prévenir les pollutions et les risques

La DREAL, au travers de son service de la Prévention des risques, participe à la maîtrise et à la minimisation des risques anthropiques et naturels. Elle coordonne et appuie l'action de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement sur le territoire en lien avec les Unités départementales. Ses agents mènent aussi des actions de contrôle industriel, et de contrôle des ouvrages hydrauliques. Enfin, il anime le réseau d'acteurs sur le territoire en matière de risques naturels. Cela concourt à l'effort collectif en matière de respect de l'environnement et d'adaptation aux efforts des changements climatiques.

La décarbonation de l'industrie en PACA

La zone industrialo-portuaire de Fos-Berre est à l'origine d'environ 30% des gaz à effet de serre émis en France. Pour respecter les objectifs gouvernementaux en matière de réduction de ces émissions de gaz à effet de serre, la zone doit entamer une profonde mutation en matière de décarbonation. De nombreuses initiatives et projets industriels d'envergure nationale voient ainsi le jour dans la région.

La force d'appui mise en place (DREAL, DREETS, ADEME, Sous Préfecture Istres) concourt à l'émergence de ces projets dans les meilleures conditions. En effet, l'importance de ces projets - plusieurs milliards d'euros d'investissement - et les impacts qu'ils auront sur l'environnement impliquent un accompagnement renforcé pour leur bonne réalisation et une surveillance accrue pour s'assurer que l'impact environnemental soit le plus faible possible. De plus, la DREAL participe au dialogue entre la population et les industriels en prenant part au dispositif Réponses mis en place par le SPPPI de Fos-Berre. L'unité départementale des Bouches-du-Rhône est particulièrement mobilisée.

L'inspection des installations classées instruit ainsi les permis administratifs notamment des projets Hydrogène et Géothermique dans la zone et participe ainsi à son niveau à la décarbonation de l'énergie dans la région. Les exemples en cours en 2023 de l'électrification des fours d'Arcelor Mittal, du projet Carbon giga usine photovoltaïque et les autorisations de recherche de géothermie profonde Engie et Géothermar dans le bassin de l'Arc illustrent ces évolutions marquantes et nécessaires de l'industrie pour diminuer son empreinte carbone et l'implication de la DREAL PACA dans la concrétisation de ces projets.



La régularisation des digues en systèmes d'endiguement

La région PACA compte 2000 km d'ouvrages participant à la prévention des inondations. Depuis sa création en 2014, les EPCI sont les seuls à exercer la compétence GEMAPI, et notamment à œuvrer pour la protection contre inondations. Ils peuvent ainsi choisir les ouvrages qu'ils souhaitent conserver (avec le niveau de protection adéquat pour leur territoire), ou neutraliser. Toutes les digues existantes doivent dorénavant être régularisées en systèmes d'endiguement ou neutralisées.

L'instruction des demandes d'autorisation des systèmes d'endiguement «simplifiés» repose essentiellement sur la DREAL pour les éléments techniques et la rédaction des prescriptions préfectorales, les DDT(M), guichets uniques de l'eau, restant compétentes pour de vérifier la maîtrise foncière et la compatibilité avec les SDAGE et PGRI.

La dépollution des calanques

Le littoral sud de Marseille, entre Mont Rose et Callelongue, a connu une intense activité industrielle au XIXème siècle et jusqu'au début du XXème siècle, à l'origine de dépôts anciens de matériaux et induisant des pollutions aux métaux susceptibles de dispersion. Face à cette menace, l'Etat a engagé en 2012 une démarche de sécurisation de ces dépôts confiée à l'ADEME et à laquelle les collectivités locales (Ville, Métropole, conseil départemental) se sont rapidement associées.

La définition des opérations à conduire s'est avérée complexe, notamment en raison des impératifs de préservation de l'environnement (paysage, biodiversité) et du cadre d'intervention, les sites étant implantés au sein du Parc National des Calanques. Cependant, fort du financement collégial des partenaires et après obtention des autorisations requises, l'opération devrait être lancée en 2024.



Chiffres Clefs

1150

Inspections réalisées en PACA sur des ICPE

3

Opérations d'envergures dans la lutte contre les trafics illégaux de déchets en PACA

4110

Kilomètres de canalisations de transport de matières dangereuses

Bilan financier des PAPI et des suites de la Tempête Alex

La DREAL est mobilisée dans le financement d'actions pour la prévention du risque inondation, au travers des PAPI, des STEPRIM et dans le cadre de la reconstruction des vallées post-tempête Alex.

Les PAPI, tout comme les STEPRIM, permettent aux collectivités territoriales ou à leurs groupements de structurer leurs démarches de prévention des inondations à l'échelle de bassins de risques cohérents. Pour ce faire, les collectivités doivent mettre en œuvre une stratégie globale mobilisant l'ensemble des axes de la gestion des risques d'inondation, en associant toutes les parties prenantes. Au 1er juillet 2023, la région PACA compte 13 PAPI complets labellisés, 4 Programmes d'Etudes Préalables à un PAPI complet, 3 dossiers en cours d'instruction. Il y a de même 4 STEPRIM labellisés d'intention, 3 en instruction. La labellisation ouvre droit à un financement par le FPRNM des actions prévues dans les programmes. Plus de 7,3 millions d'euros de FPRNM ont été déployés en 2022.

La région PACA a subi durant la nuit du 2 au 3 octobre 2020 une tempête d'une rare violence qui a détruit infrastructures et habitations dans trois vallées. Dès le lendemain de la tempête Alex, la reconstruction du territoire s'est organisée de façon et coordonnée entre services de l'Etat et collectivités. Plus de 300 habitations doivent être achetées et leurs terrains rendus inconstructibles.

Dans une optique d'accélération des indemnisations, une convention d'un montant de 60 M€ a été signée avec l'EPF fin 2021 pour permettre son intervention pour mettre en œuvre la procédure acquisition-démolition des biens concernés, en appui direct des communes sinistrées. Au 31/12/22, plus de 30 millions d'euros ont été déployés.



14

Programmes d'actions pour la prévention des inondations et 6 en cours d'instruction

2000

Longueur d'ouvrages hydrauliques contrôlés par la DREAL

La présence sur le terrain de l'inspection des Installations classées

L'inspection des installations classées, assurée notamment par la DREAL, assume une mission de Police de l'environnement sous l'autorité des préfets de département. Outre la réglementation des activités industrielles, elle a pour mission de vérifier la conformité de leur exploitation afin de protéger notamment l'environnement et les riverains. Elle participe en outre à la gestion de crise par les pouvoirs publics en cas d'accident industriel.

Des contrôles sont ainsi régulièrement conduits pour vérifier le respect des conditions de fonctionnement et des mesures de prévention des risques accidentels figurant dans les autorisations préfectorales ou dans la réglementation nationale. Fort d'une volonté nationale de renforcement de la présence terrain, la DREAL PACA a réalisé environ 1150 visites en 2022 contre 1030 en 2021. La lutte contre la gestion illégale de déchets est actuellement une de ses priorités. 30 millions d'euros ont été déployés.



La gestion des déchets est une question prégnante dans la région du fait des problématiques de collecte, traitement et revalorisation. La situation est particulièrement critique sur la gestion finale des déchets, avec une production proche de la capacité des incinérateurs et décharges de la région, conférant à chaque incident, événement ou indisponibilité d'installations / collecte un caractère de crise.

Sans doute en lien avec les difficultés rencontrées dans la gestion finale des déchets (coût et raréfaction des exutoires), des pratiques déviantes ont pu être observées ces dernières années en matière de déchets inertes et déchets d'activités économiques. La DREAL se mobilise pour améliorer ce sujet de santé publique et dans la lutte contre ces trafics illégaux. L'action de la DREAL porte sur :

- Le contrôle des installations ICPE de tri et de stockage final de déchets
- L'appui technique à la programmation de la gestion des déchets en PACA
- Le pilotage d'actions de lutte contre les trafics de déchets et leurs suites

En particulier, la DREAL PACA a mis en place trois opérations majeures ces dernières années pour répondre aux enjeux : l'opération « Terres Brûlées » (1), l'opération « Table Rase » (2) et l'opération « Basta Basura ».

Une cellule de lutte contre les trafics de déchets a été créée à la DREAL pour coordonner l'action sur le territoire à ce sujet. Elle est en lien avec les parquets, le conseil régional en charge de la planification en matière de gestion des déchets et les préfetures.

TERRES BRÛLÉES

Des activités massives d'enfouissement frauduleux de déchets (principalement inertes) ont été mis en évidence dans le Var, en provenance de ce département ou de départements limitrophes, et ont conduit à mener plusieurs opérations d'envergure sous l'égide du parquet de Draguignan (dont l'opération nommée « Terres brûlées » qui a eu un écho national). Notamment pour ce qui est de « Terres brûlées », l'UD83 de la DREAL a été fortement mobilisée pendant les 5 années de procédure concernant 13 sites illégaux : il a produit 33 PV de délits, contribué aux enquêtes des services spécialisés et fait aboutir 16 arrêtés préfectoraux de sanctions administratives. Au terme de cette opération, 11 prévenus et 7 sociétés ont été jugés, aboutissant à plusieurs condamnations, à de la prison ferme et à la future saisie de plus de 3 millions d'euros.



TABLE RASE

Suite à la fermeture des frontières liée aux confinements en 2020, la région PACA a vu se développer de nombreuses ICPE illégales de tri-transit-regroupement de déchets non dangereux. Elles prenaient la forme d'entrepôts qui, sous couvert d'une simple déclaration – donc peu contrôlée – collectaient et stockaient des déchets en mélange (plastique, bois, ferraille) dans de très importantes quantités – allant jusqu'à 50 fois le seuil maximal de la déclaration, fixé à 1 000 m3.

Le 26 décembre 2021, une de ces installations (Recyclage Concept 13 à Saint-Chamas) a pris feu et les exploitants de ce site ont été dans l'incapacité de faire face. Suite à cet incendie, une opération régionale d'envergure nommée « Table Rase » a été lancée pour accélérer l'intervention de l'Etat sur ces ICPE illégales en vue d'éliminer le risque d'incendie d'une part, et faire cesser le développement de ce type d'activité d'autre part. Cette opération a donné lieu à plus de 50 visites d'inspection, 20 PV de délits et 50 arrêtés préfectoraux de mise en demeure, mesures conservatoires ou sanctions administratives. Une médiatisation de plusieurs « coups de filet » a permis de communiquer sur la fin de l'impunité.



Divers centres de tri / transit / regroupement de déchets de la région (ICPE à déclaration, identifiées dans les Bouches-du-Rhône, le Var et les Alpes-Maritimes à ce stade) envoient des déchets valorisables (encombrants, Déchets d'Activités Economiques...) vers l'Espagne, pour des opérations annoncées de valorisation. Cependant, un reportage télévisé diffusé le 05/02/2023 met en évidence l'absence de valorisation de certains de ces déchets en Espagne, qui y sont illicitement éliminés en décharge, à des prix d'enfouissement très inférieurs aux prix pratiqués sur le marché français (50€/tonne versus 200 €/tonne). Suite à cette enquête journalistique, la DREAL PACA a lancé une importante opération de contrôle, sous l'égide du parquet de Marseille et en lien avec l'OCLAESP, visant à déterminer les conditions d'exports de ces déchets (réglementation sur les transferts transfrontaliers de déchets) et la traçabilité de leur élimination.

Outre les deux sites ICPE évoqués dans le reportage, l'inspection des installations classées a lancé des investigations sur plus de 10 autres sites dans les Alpes-Maritimes, le Var et les Bouches-du-Rhône. Bien que les premiers éléments ne soient pas encore totalement appréhendés et fiabilisés (tonnages, nombre de sociétés et de collectivités impliquées), ils laissent penser à des exports de très grande ampleur. L'action a donné lieu à plus de 17 inspections, près de 14 mises en demeure et 6 PV de délits. Les principaux écarts relevés concernent la traçabilité et les modalités de transferts transfrontaliers de déchets. Des investigations complémentaires, en Espagne et auprès du courtier, apparaissent nécessaires.

ORIENTATION 7

... Répondre efficacement aux situations d'urgence impliquant nos compétences ministérielles

La DREAL intervient en gestion de crise de trois façons. A l'échelle de la Zone de Défense Sud, les cadres d'astreinte sont joignables en tous temps et commencent à gérer la crise. Pendant une crise ou un exercice simulé, les équipes s'organisent entre la présence en cellule de crise en appui d'un Préfet ou du Préfet de Zone et l'analyse technique en back-office à partir des «dires» des experts nationaux. A l'échelle de la Région, le SPR et les Unités Départementales interviennent sur les accidents industriels avec les entreprises afin entre autres d'atténuer les impacts sur l'environnement.

L'effet DOMINO, succession d'événements en cascade, est aussi le nom d'un Exercice Européen en 2022

L'exercice majeur DOMINO en chiffres: 48 h, 1 000 agents des forces de secours, 5 pays (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne et France). Son scénario : combinaison simulée de risques naturels et technologiques (NATECH). Situé sur des sites industriels à Martigues et à Fos, ses actions : test de l'interopérabilité des modules européens, des capacités d'accueil des autorités françaises et déploiement du système FR-Alert sur les téléphones mobiles des habitants. La DREAL a répondu présente en tenant les 3 rôles habituels : « joueur » au sein du COD de la Préfecture 13, du PCO piloté par le Sous-Préfet d'Istres, au sein du COZ Sud élargi mais aussi dans l'équipe d'animation dirigée par la DGSCGC en collaboration avec des experts (CYPRES, CASU et CEDRE pour la pollution marine). L'activation dès le début de la crise d'une Cellule Post-Accidentelle (CPA) avec l'ARS était une première.

Crise des carburants de septembre 2022 : un suivi précis par la MSD mais une pénurie qui perdure

En septembre/octobre 2022, diverses grèves des raffineurs se sont produites pour peser sur les négociations salariales, dans un contexte déjà fragilisé par la guerre en Ukraine. La perte de 83% des capacités nationales de raffinage pendant 6 semaines a conduit à un phénomène de «ruée à la pompe» en début de grève dénommé «oil run» : du produit demeurait disponible dans les dépôts pétroliers mais beaucoup de stations-service étaient vides.

Grâce aux données nationales de la Direction de l'Énergie de la DGE du Ministère de la Transition Énergétique, la MSD a œuvré au mieux pour informer au jour le jour, les 21 préfectures de la Zone Sud des blocages et des évolutions de cette crise. Ainsi, les Préfets ont pu adapter les mesures de restriction grâce à une connaissance fine des stocks dans les stations, mais la pénurie a perduré et a posé d'importants problèmes à de nombreuses professions.



La grève des retraites début 2023 : match retour pour l'essence et nouveau match dans les transports

Dès janvier 2023, la grève des retraites touche les transports et le secteur pétrolier. La MSD a donc poursuivi son information des 21 préfectures deux fois par jour, les données sur les stocks dans les stations ayant été fiabilisées. Les pénuries dans les stations ont été évitées (meilleure collaboration entre acteurs : stock, transport, distribution et libération des stocks stratégiques). La MSD a aussi suivi de près la crise dans les transports en réalisant des points de situation auprès du Préfet de la Zone Sud et au Centre Ministériel de Veille Opérationnelle et d'Alerte (CMVOA) des MTECT/MTE. Les éléments ont été fournis grâce à la connaissance fine des opérateurs de transport urbain et des aéroports (Toulouse, Montpellier, Avignon, Marseille, Nice). De même, les contacts privilégiés avec le GPMM et sa filiale FLUXEL (terminaux pétroliers de Lavéra et Fos) se sont avérés précieux.

Un pilotage renforcé de la sûreté Portuaire par la Préfecture de Police des Bouches-du-Rhône

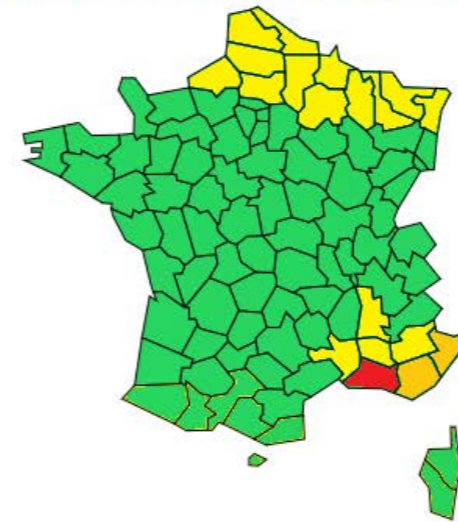
Sous le pilotage resserré de la Préfecture de Police des Bouches-du-Rhône depuis début 2023, la DREAL a pu activement participer aux premières évaluations de sûreté de la trentaine de terminaux portuaires du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), dont certains sont d'importance vitale, avec une exploitation en propre par son Service Voyageurs. La montée en puissance de la nouvelle Gare Maritime Internationale du Cap Janet, mise en service en juillet 2023, dédiée aux liaisons vers les pays du Maghreb en dehors de l'espace SCHENGEN, a nécessité un suivi particulier avec les services locaux de la Police de l'Air et des Frontières, de la Gendarmerie Maritime et des Douanes. Sur les conseils de la Commission Européenne et de la DGITM du MTECT, la sûreté du site de La Ciotat Shipyards a également été évaluée en mai 2023. Cette nouvelle dynamique vient d'être présentée au Président de la République fin juin 2023, s'inscrivant dans «le Port Marseille-Fos en grand».



Vigilance météorologique

Diffusion : le mardi 17 mai 2022 à 6h locales
Validité : jusqu'au mercredi 18 mai 2022 à 6h locales

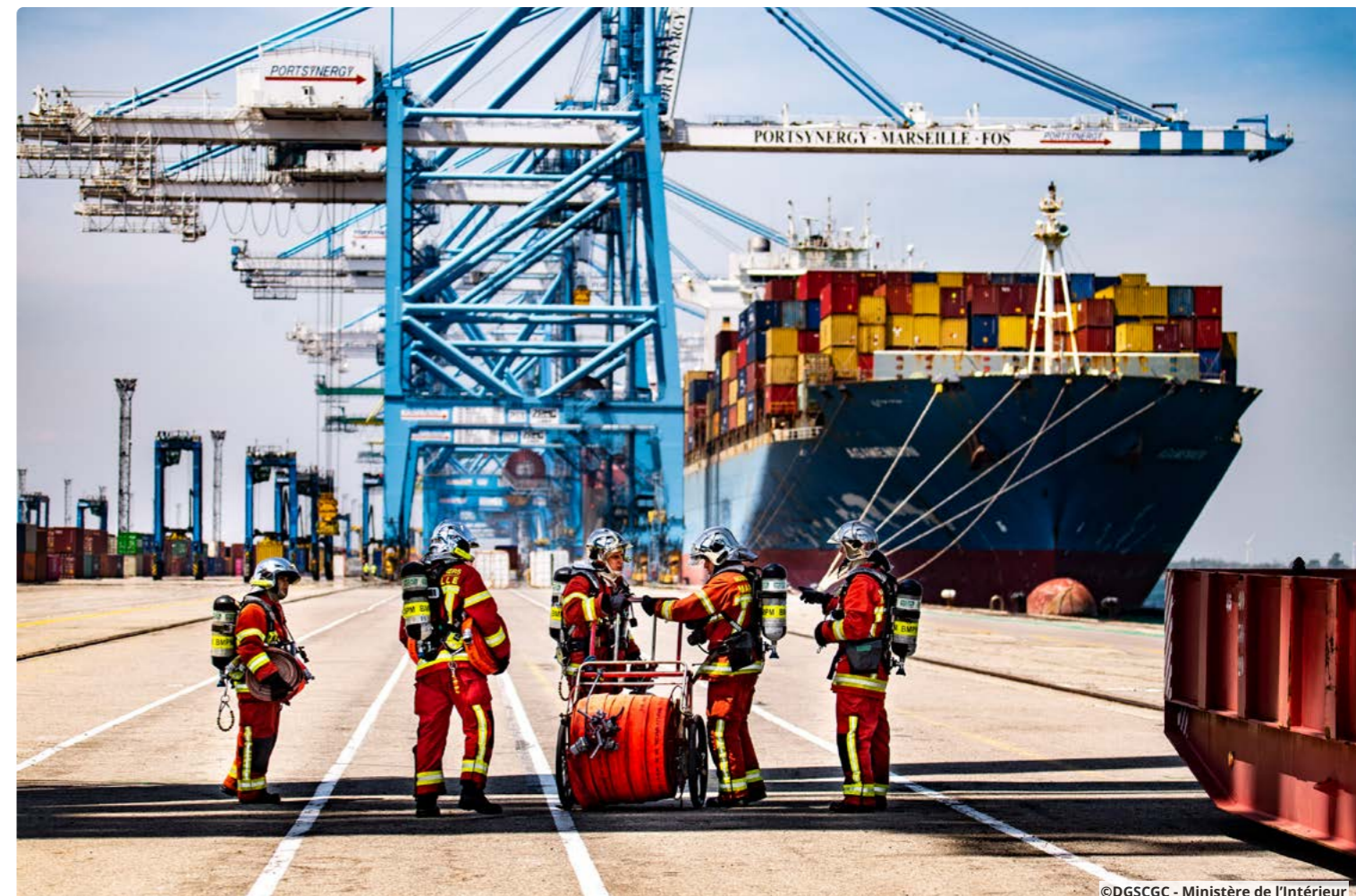
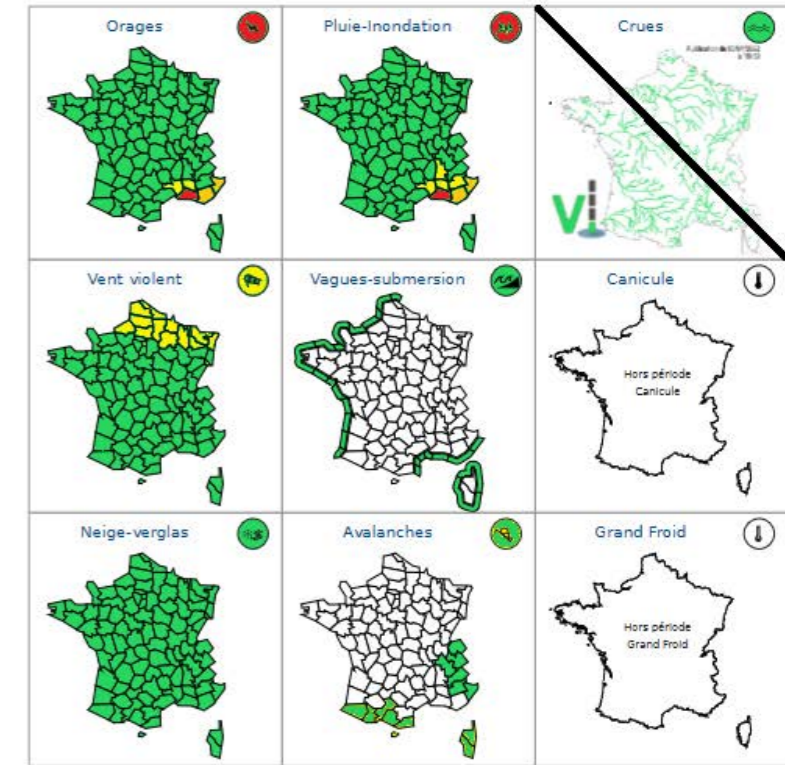
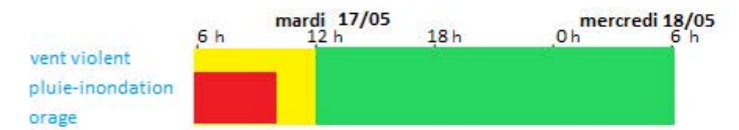
EXERCICE-EXERCICE-EXERCICE



► Définition des couleurs de la Vigilance

Fin de l'épisode tempétueux au nord. Sur le sud de PACA et tout particulièrement les Bouches-du-Rhône, de violents orages accompagnés de pluies intenses sont attendus jusqu'en milieu de matinée.

► Conséquences et conseils de comportement



©DGSCGC - Ministère de l'Intérieur

ORIENTATION 8

... Agir ensemble

La DREAL se transforme

Le travail régulier d'adéquation missions / moyens permet à la DREAL de pouvoir ajuster son organisation ou son fonctionnement en intégrant les réformes. Ainsi, la DREAL a refondu en profondeur l'organisation de ses équipes supports pour renforcer son efficacité et sur le terrain, elle a mené le rapprochement des équipes des unités départementales. Enfin, dans le cadre du renforcement de la vigilance crues, les travaux de transfert du service de prévention des crues Méditerranée Est de Météo-France vers la DREAL ont été engagés.

Responsable pendant plus de 10 ans de plates-formes mutualisées de paye et de comptabilité reconnues par l'ensemble des partenaires, la DREAL a réalisé leur transfert en 2023 d'une part vers un service à compétence nationale du ministère et d'autres part vers les services de la DRFIP. Un moment de convivialité a été organisé le 15 septembre en présence de la direction et d'une majeure partie des agents ex-GA-PAYE et ex-CPCM. Il s'agissait d'acter la fin du pôle support intégré et de remercier l'ensemble des agents qui l'ont composé pour la qualité des missions et prestations rendues.

Le dynamisme de la DREAL se poursuit dans tous les domaines

La DREAL s'est à nouveau engagée en tant que service pilote pour le déploiement de nouveaux systèmes d'informations. Par exemple, l'application GAUDDI qui vise une avancée majeure en RH pour la numérisation des dossiers agents.

Toujours en RH, des changements structurels sont intervenus en matière de rémunération et la DREAL a réussi la bascule sensible de 130 agents supplémentaires vers le régime indemnitaire interministériel.

Pionnière dans le domaine du télétravail, la déclinaison du nouveau protocole ministériel a été mise en œuvre intégrant l'évolution du management, l'efficacité des missions, la compétence et l'équipement des agents et la cohésion.

En matière immobilière, les projets sont nombreux et un fin travail est réalisé pour répondre aux besoins des services en tenant compte de la qualité de vie au travail des agents avec notamment le déménagement des équipes d'Avignon au sein de la cité administrative rénovée ou les travaux de préparation du déménagement des équipes de Toulon vers la cité administrative des Lices, déménagement effectué dans des délais très courts pour accompagner la réforme de l'État.

La DREAL se renforce pour porter les dossiers majeurs qui lui sont confiés

Dans le domaine juridique, l'appui au service s'est encore développé pour intégrer dès l'amont les enjeux déterminants qui doivent permettre d'agir efficacement.

Dans le domaine financier, pour l'efficacité et la sécurité de l'action, la DREAL dispose d'un contrôle interne comptable actif et déployé au sein de chaque service ainsi que d'un solide réseau financier. L'intégration des évolutions engendrée par la création du centre de gestion financière est un enjeu pour les mois à venir.

En matière RH, la DREAL est fortement engagée pour le développement de sa politique de recrutement : recherche de viviers, attractivité des postes, qualité des entretiens et fiabilisation du processus. Il s'agit d'un élément clé de la performance de la DREAL.

Dans le domaine du numérique, les investissements se sont poursuivis. Chaque agent dispose d'outils individuels performants et les outils collectifs permettent d'intégrer les différentes configurations. Le renouvellement de la certification ISO9001 de la DREAL l'encourage à poursuivre dans ce sens.

La DREAL au service des services de la zone de gouvernance (ZGE)

Les services déconcentrés du pôle ministériel « transition écologique et cohésion des territoires / transition énergétique / mer » sont réunis dans une zone de gouvernance (ZGE) dont la responsabilité est confiée au DREAL pour le pilotage des effectifs et des moyens d'intervention. Il s'agit des directions départementales interministérielles, notamment des DDT(M), de la direction inter-départementale des routes (DIR) et de la direction interrégionale de la mer (DIRM). C'est le service d'appui au pilotage régional (SAPR) qui exerce les missions de responsable de zone de gouvernance de la DREAL.

L'année 2023 a été marquée par des mesures de périmètres importantes concernant les fonctions supports, à la suite de la création d'un centre ministériel de gestion des personnels (CMGP), et d'un centre de gestion financière (CGF) à la direction régionale des finances publiques. Ces évolutions ont conduit à une réorganisation comportant la suppression au 18 septembre du pôle support intégré (PSI) et la ventilation de ses missions non transférées.

Dans ce contexte, le SAPR a vu son périmètre d'intervention étendu, avec de nouvelles missions d'animation et de soutien dans les domaines budgétaire et comptable auprès des services prescripteurs du centre de gestion financière, ainsi que dans les domaines de la commande publique et des ressources humaines auprès des directions de la ZGE. Ses compétences d'animation transversale en interface avec le SGAR ont été élargies (fonds vert, planification écologique) et sa responsabilité dans le domaine de l'action sociale a été confirmée.

La DREAL communique...

La communication externe de la DREAL PACA consiste à porter au plan régional les politiques publiques des Ministères de tutelle. En valorisant les résultats concrets, elle permet de faire mieux connaître et comprendre les enjeux et les dispositifs à l'échelle du territoire. Elle s'adresse aux citoyens, entreprises, associations, industriels, partenaires et aux autres administrations publiques.

Au-delà, elle contribue aussi à faire adhérer les acteurs aux initiatives qu'elle met en place ou promeut dans son rôle d'animation et d'incitation. Enfin elle facilite la participation du public et le dialogue de l'État avec la société civile.



90

% des contentieux gagnés en 2022 (59 nouveaux contentieux en 2022 +63% par rapport à 2021)

140

PC et 70 smartphone achetés en 2022

3477

€ par agent en moyenne en 2022 - budget fonctionnement/immobilier

La DREAL développe sa responsabilité sociétale et environnementale

Consciente de sa responsabilité sociétale, la DREAL a poursuivi son engagement sur différents axes :

En matière de dialogue social, les échanges avec les représentants du personnel sont très réguliers et les instances de concertation, mises en place après les élections professionnelles de 2022, fonctionnent dans de bonnes conditions.

Un travail en réseau structuré est réalisé pour la prévention des risques psychosociaux et de la développement de la qualité de vie au travail.

Tous les 2 mois, des rencontres sont organisées avec les agents pour aborder avec eux les sujets importants de leur vie professionnelle (RH, procédures...).

La DREAL est engagée dans le recrutement et l'accompagnement d'agents en situation de handicap ainsi que d'apprentis.

Des avancées importantes ont été réalisées en matière d'écoresponsabilité : mise à jour du BEGES en plan d'action associé, plan de mobilité, sobriété énergétique et gestion des déchets.

Enfin, la DREAL a lancé en 2023 le travail d'intégration des exigences des labels diversité / égalité au plus tard pour début 2026.

La DREAL lauréate de l'appel à projets

en faveur de la biodiversité dans le cadre de la démarche services eco-responsables porté par les pôles ministériels MTECT-MTE-Mer

La préservation des écosystèmes fait partie intégrante du plan Services Publics Eco-responsables qui vise à accélérer la transition écologique des services publics dans leur fonctionnement et leurs missions.

Dans ce contexte la DREAL a proposé à ses agents une journée de sensibilisation aux enjeux de préservation de la biodiversité dans l'objectif de mieux les appréhender et les intégrer au sein de chaque projet.

En 2023, l'ambition consistait à expliciter les enjeux de préservation de la ressource en eau et faire découvrir les enjeux de biodiversité sur le territoire de la Durance, rivière emblématique du département des Bouches-du-Rhône.

Pour sa qualité, ce projet s'est vu attribué le prix de l'appel à projets en faveur de la biodiversité dans le cadre de la démarche services eco-responsables porté par les pôles ministériels MTECT-MTE-Mer.

Chiffres Clefs

63,7

% de participation aux élections professionnelles

152

postes basculés au rifseep en 2022

53

recrutements 26 mouvements internes et 64 départ (dont 23 retraites) en 2022

1081

teqCO2 en 2021 (calculé en 2022) soit une baisse de 34% environ par rapport à 2018

Le projet de service de la DREAL 2024- 2027

Un programme de management
au service de la planification écologique

En 2023, la DREAL a lancé la démarche de « projet de service » qui vise à actualiser les cadres de fonctionnement de la DREAL à la lumière des grandes politiques publiques et des attentes de nos concitoyens, mais aussi de l'évolution de la société et de ses fonctionnaires.

Ce document est conçu comme un programme de management qui a pour vocation de contribuer à la planification écologique, urgence transversale des politiques publiques portées par la DREAL. Sa vocation est de préciser comment exécuter efficacement les missions confiées à la DREAL afin de répondre aux six chantiers de la planification écologique : mieux se déplacer, mieux se loger, mieux préserver, mieux consommer, mieux se nourrir, mieux produire. D'autres thématiques essentielles de nos missions sont incluses dans cet exercice en lien avec l'adaptation au changement climatique ou la prévention des risques par exemple.

Les grands principes de la démarche

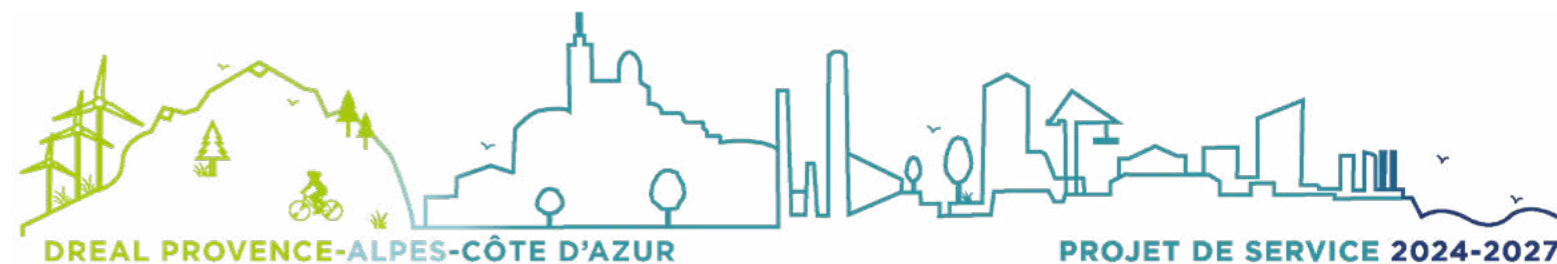
- **Une méthode collaborative**, qui croise plusieurs niveaux de réflexion dans un laps de temps court pour rester pragmatique : approche par thématique et approche par métier, mobilisation des membres du comité de direction, de la communauté des encadrants, mais aussi des échanges formels ou informels avec les partenaires sociaux et des rencontres directes avec les agents.
- **Des délais maîtrisés** pour éviter la dispersion et se focaliser sur l'essentiel.
- **Une obligation de transparence et de traçabilité** pour favoriser la participation et la cohérence du collectif de travail.

Une démarche en deux temps

Un temps pour le diagnostic

Le diagnostic repose sur une écoute des parties intéressées :

- **Une écoute interne des agents** qui met en lumière des attentes en termes de reconnaissance et de relations au travail. Le sens du travail, les conflits de valeur et les exigences émotionnelles sont les points saillants les plus soulevés comme le besoin de cohésion et de culture commune.
- **Une écoute externe des principaux donneurs d'ordre et partenaires** qui a mis en lumière le besoin d'une DREAL :
 - plus au contact des acteurs des territoires, plus à l'écoute et ouverte à donner sa confiance à ses interlocuteurs.
 - en capacité de mieux comprendre les enjeux locaux, de mieux intégrer les différentes politiques publiques qu'elle porte mais aussi de développer son rôle d'influence.



Si les partenaires s'accordent à reconnaître les compétences et l'expertise de la DREAL, ils restent cependant en demande de résultats, de pragmatisme, d'anticipation et de réactivité.

L'analyse des éléments du diagnostic a permis de déterminer les quatre éléments majeurs qui constituent la colonne vertébrale de la réflexion et du travail de production :

- La DREAL au contact des territoires et de ses acteurs
- La cohérence et la lisibilité de nos politiques publiques
- Nos valeurs
- La qualité de vie au travail.

Un temps pour construire le projet de service

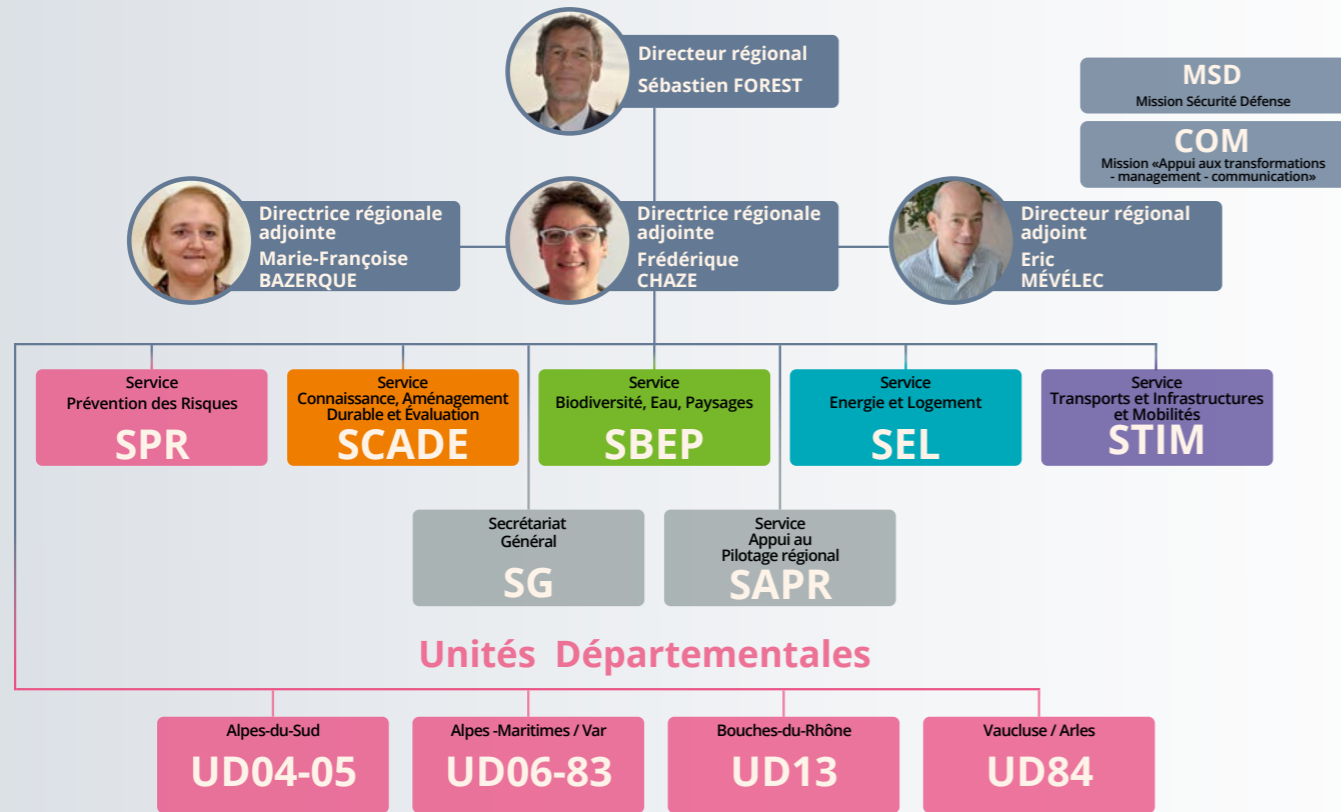
avec comme objectif celui d'apporter les réponses les plus appropriées aux attentes des partenaires et des agents de la DREAL dans une démarche mobilisatrice de progrès de l'action publique.

Les modalités d'élaboration du projet de service ont été conçues pour permettre le croisement d'une lecture transversale des missions avec une approche par postures de travail.

Ainsi se sont succédés, tout au long de la démarche, des temps de productions des quatre groupes de travail, des temps de consultation des services et des temps d'information et d'appropriation de toutes la communauté de travail de la DREAL.



L'organigramme



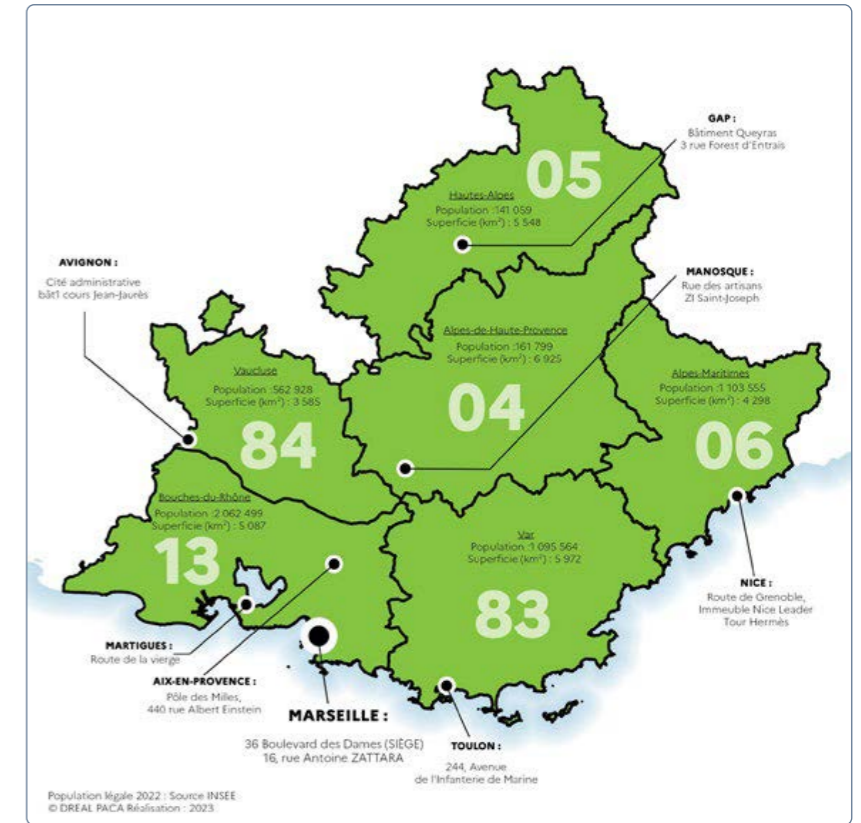
Site internet - Organigramme Général

Carte des implantations de la DREAL

Les services de la DREAL sont répartis dans toute la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. On distingue les services du siège des implantations départementales.

Les services du siège sont situés à Marseille (boulevard des Dames et Saint-Charles) et Aix-en-Provence (pôle des Milles).

Les implantations départementales réunissent les UD et les antennes du service transport infrastructures.



Site internet - Présentation des services



Glossaire

ADEME

Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Ae

Autorité environnementale

AERMC

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

ALS

Allocation de Logement Social

ANAH

Agence Nationale de l'Habitat

ARS

Agence Régionale de Santé

BATRAMÉ

BAse Territoriale Régionale AMénagement Environnement

BEGES

Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre

CEREMA

Centre d'études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

CODER

Collège des Directeurs

COFIL

COmité de PIlotage

CPER

Contrat de Plan État-Région

CRHH

Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

CRIGE

Centre de Ressources en Information Géographique

CRTE

Conférence Régionale pour la Transition Énergétique

CUS

Convention d'Utilité Sociale

DALO

Droit Au Logement Opposable

DDPP

Direction Départementale de la Protection des Populations

DDETS

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DDT/M

Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)

DGALN

Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

DRAC

Direction Régionale des Affaires Culturelles

DREETS

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

EnR

Energie Renouvelable

EPCI

Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPF

Etablissement Public Foncier

FNE PACA

France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur

FPRNM

Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs

Gemapi

Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

GES

Gaz à Effet de Serre

ICPE

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

MTECT

Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires

MISEN

Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature

MRAe

Mission Régionale de l'Autorité environnementale

MSD

Mission Sécurité Défense

MTE

Ministère de la Transition Énergétique

OCSGE

OCCupation du Sol à Grande Echelle

OMS

Organisation Mondiale de la Santé

OFS

Organisme de Foncier Solidaire

OGS

Opération Grand Site

PAPI

Programme d'Action de Prévention des Inondations

PCAET

Plan Climat Air Energie Territorial

PGRi

Plan de Gestion des Risques d'Inondation

PPA

Plan de Protection de l'Atmosphère

PPRT

Plans de Prévention des Risques Technologiques

RTE

Réseau de Transport d'Electricité

SAPR

Service d'Appui au Pilotage Régional

SBEP

Service Biodiversité, Eau, Paysages

SCADE

Service Connaissance, Aménagement Durable, Evaluation

SDAGE

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SEL

Service Energie et Logement

SG

Secrétariat Général

SGAR

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

SGC

Secrétariat Général Commun

SPR

Service Prévention des Risques

SPPPI

Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles

STEPRI

Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne

STIM

Service Transports, Infrastructures et Mobilités

TEPCV

Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte

UD

Unité Départementale

ZAN

Zéro Artificialisation Nette

ZFE

Zone à Faible Emission



En savoir plus.....

Ce rapport existe en version numérique
avec des liens vers des articles plus complets
Retrouvez cette version numérique,
sur le site internet :
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>

DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
Siège : 36 Bd des Dames
13002 Marseille
Tel : 04.88.22.61.00
Adresse postale : 16 Rue Antoine Zattara
CS 70248
13331 Marseille Cedex 03

Directeur de Publication : Sébastien FOREST
Pilotage : Nadine BERTOLINI
Conception Graphique : Anne SCARLAKEN
Réalisation : Anne SCARLAKEN
Comité de rédaction : Responsables des services
Mission Com/DREAL PACA - Janvier 2024
Crédit photos couverture : Parc photovoltaïque - Arnaud Bouissou/Terra, DREAL PACA
Crédit photos : ©DREAL PACA sauf mention sous les photos